

OBJET

AFFAIRES
CULTURELLES
- Conservatoire :
Classes préparant aux
enseignements supérieurs
(CPES).

==

Rapporteur :
Mme le Maire

Date de convocation :
03/12/19

Date d'affichage :
12/12/19

Nombre de Conseillers
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

Par l'arrêté ministériel du 13 octobre 2015, le Conservatoire de Saint-Quentin a été classé à « Rayonnement départemental » pour une durée de 7 ans. Une des missions de l'établissement est d'assurer la préparation à l'entrée dans les établissements supérieurs de la création artistique.

Le Conservatoire de Saint-Quentin a mis en place en 2016 un Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI) lors de la fusion des régions Picardie et Nord Pas-de-Calais. Ce cycle forme les élèves les plus expérimentés qui souhaitent poursuivre leurs études dans le domaine artistique et musical.

Suite à promulgation de la loi LCAP, le Ministère a publié un décret (2 mai 2017) pour la mise en place, dans les conservatoires, de classes préparant aux enseignements supérieurs. Ces classes doivent remplacer le CEPI à la rentrée de septembre 2020. Le décret réaffirme l'objectif de préparation à des études supérieures.

Une demande d'agrément doit être déposée, avant le printemps 2020, par les conservatoires, au Ministère, pour dispenser cet enseignement.

Le Conservatoire de Saint-Quentin mènera cette évolution du dispositif en partenariat avec ses homologues du réseau des Hauts de France (dont Amiens, Beauvais, Saint-Omer, Arras), et doit obtenir l'agrément du Ministère de la Culture.

Le dispositif répondra à un des objectifs de la ville en contribuant à l'accueil d'étudiants dans la collectivité. Il permettra également de proposer aux élèves du CRD de poursuivre leur parcours artistique sans nécessairement quitter leur ville.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'autoriser le Madame le Maire à faire la demande d'agrément pour la mise en place de classes préparant à l'enseignement supérieur de la création artistique et à accomplir toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,


Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191209-48144-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/19

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation